



PRT 277408

L'honorable Robert Black, sénateur
Président
Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
a/s de Ferda Simpson
Le Sénat
Ottawa ON K1A 0A4

Monsieur le Sénateur,

Vous trouverez ci-joint, dans les deux langues officielles, les renseignements demandés par le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts après la comparution de hauts fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada devant le comité le 14 février 2023.

J'espère que les membres du Comité trouveront ces renseignements utiles dans leur étude sur l'état de la santé des sols au Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christine Okrainec
Directrice
Relations Parlementaires et Secrétariat de la Coordination

Pièces jointes

Question 1 :

La sénatrice Jaffer : J'ai une question pour M. St-Pierre, mais j'ai d'abord une question pour vous, monsieur Valicenti, à propos de la collecte de données. Vous avez dit recueillir des données pour l'analyse entre les sexes. Je présume qu'il est ici question de l'analyse comparative entre les sexes plus. L'expérience que j'en ai au gouvernement, c'est que cette analyse ne veut pas dire grand-chose, puisqu'il n'y a pas beaucoup de données recueillies sur les Noirs ou les Autochtones.

Pourriez-vous nous fournir les données que vous avez recueillies là-dessus afin que nous puissions voir exactement de quelle façon elles sont recueillies? Peut-être pourrions-nous travailler ensemble pour améliorer la collecte de ces données. Feriez-vous cela?

M. Valicenti : Je peux tout à fait vérifier ce que nous avons en matière de données. Je dirais simplement que, sur le plan environnemental, certains de nos programmes n'en sont qu'à leurs balbutiements, ils n'ont qu'un an ou deux. En outre, comme je l'ai dit, nous essayons de recourir à des tiers responsables de la prestation des services pour nous appuyer dans la diffusion et la collecte de données. Nous pouvons tout à fait y jeter un coup d'œil.

Je peux dire que c'est un secteur sur lequel nous voulons concentrer notre attention. Vous avez raison, à propos du « plus », si nous voulons être précis. Il fait partie du travail d'enquête que nous ferons, de même que l'évaluation des programmes à mi-parcours et vers la fin. Nous pouvons bien sûr y jeter un coup d'œil. Surtout dans ce secteur par rapport aux autres programmes que nous offrons, je vous dirais que les données sont vraiment préliminaires, mais nous nous y penchons, puisque c'est un secteur d'intérêt pour les quelques années à venir dans le domaine de l'environnement et sa durabilité.

La sénatrice Jaffer : Avec tout le respect que je vous dois, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada n'est pas nouveau. Il doit bien y avoir des données qui ont été recueillies au fil des ans. J'aimerais obtenir une partie de ces données. Je sais que lorsque nous en avons fait la demande au ministère de la Justice, nous avons été sidérés. On parle d'analyse comparative entre les sexes plus, mais le « plus » n'existe pas, donc j'aimerais les consulter.

Je tiens à m'assurer que vous faites de véritables efforts et à travailler avec vous pour veiller à ce que des systèmes soient mis en place pour l'analyse comparative entre les sexes plus. Les agriculteurs sont issus de toutes sortes de milieux et horizons, surtout les agriculteurs autochtones. On nous l'a dit il n'y a pas longtemps. C'est pour cette raison que j'estime très important de nous pencher sur les données. Donc, si vous pouviez les fournir au président, je vous en saurais gré.

Réponse de AAC :

Capacité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à mener l'ACS+

L'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est un outil qui permet de faire progresser les résultats en matière de diversité, d'équité et d'inclusion grâce à une approche intersectionnelle pour évaluer le contexte et les besoins particuliers des personnes touchées par nos politiques, programmes et initiatives. En appliquant l'ACS+, AAC détermine et atténue les éventuels obstacles, en plus de tirer parti

de possibilités d'élargir la portée et les avantages de ses initiatives au profit des groupes sous-représentés et marginalisés dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Parmi les personnes sous-représentées et marginalisées dans le secteur agricole et agroalimentaire, notons les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes racialisées, les personnes handicapées, les communautés 2ELGBTQI+ et les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans la mesure du possible, nous adoptons une approche intersectionnelle pour prendre en compte d'autres facteurs comme la région (géographie), le revenu, la religion, etc.

AAC continue d'améliorer la capacité du Ministère à mener l'ACS+. À titre de champion ministériel de l'ACS+, un des sous-ministres adjoints d'AAC mène et coordonne la promotion, la mise en œuvre et la surveillance de l'ACS+ dans l'élaboration de politiques, de programmes et d'initiatives efficaces. Le Centre de responsabilité de l'ACS+ du Ministère regroupe des points de contact ACS+ qui dirigent les processus ministériels liés à l'ACS+. Ces points de contact travaillent avec le réseau de conseillers en matière d'ACS+ des directions générales afin de renforcer les capacités à l'échelle du Ministère.

AAC continue d'élaborer et de perfectionner des outils pour orienter les analystes dans l'application de l'ACS+. Par exemple, le Ministère dispose d'un modèle d'évaluation pour orienter les responsables des politiques, des programmes et des initiatives, par l'intermédiaire des processus obligatoires de l'ACS+, dans la préparation des documents du Cabinet (propositions budgétaires, mémoires au Cabinet, présentations au Conseil du Trésor, etc.). Ces processus obligatoires permettent aux analystes de déterminer les bénéficiaires directs et indirects, de recourir à des statistiques pour comprendre la représentation des bénéficiaires, d'évaluer les répercussions et d'explorer des solutions, le tout dans le but d'atténuer les répercussions ou les obstacles imprévus. L'ACS+ est une analyse itérative sur laquelle repose l'ensemble des processus du Cabinet. Par exemple, dans les présentations au Conseil du Trésor, l'ACS+ prévoit l'élaboration de plans de collecte de données et de rapports. En plus des processus obligatoires, le Ministère explore des possibilités d'élaborer d'autres outils pour intégrer l'ACS+ à toutes ses initiatives.

Sources des données

L'ACS+ est un outil fondé sur des données probantes. AAC s'est engagé à améliorer la qualité de ses données et à accroître la disponibilité de données ventilées afin de mieux comprendre l'éventail des diverses répercussions d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Le Ministère utilise des données et des analyses provenant de diverses sources, en fonction de l'objectif de l'initiative, afin de comprendre la représentation démographique des populations touchées et d'évaluer les répercussions sur ces populations. Par exemple, AAC utilise les données de Statistique Canada (StatCan) (p. ex. sur le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire en particulier, et sur l'économie dans son ensemble) et les données des programmes d'AAC (p. ex. les renseignements déclarés volontairement par les demandeurs dans les demandes de participation aux programmes). AAC utilise en outre des données qualitatives issues, par exemple, d'exercices de cartographie du parcours du client menés par les participants à ses programmes, d'activités de sensibilisation et de tables rondes ciblées avec divers groupes du secteur, de documents de recherche externes examinés par des pairs, de livres blancs internes, ainsi que d'études de cas et de rapports d'organismes sectoriels.

Les sections suivantes fournissent de plus amples détails sur les types de données disponibles à AAC en lien avec l'ACS+.

Données sur le secteur et l'économie de Statistique Canada

Souvent, lorsqu'il mène une ACS+, l'analyste examine d'abord les données démographiques générales du secteur/sous-secteur afin de déterminer la composition de la clientèle directe de son initiative. StatCan recueille de grandes quantités de données par l'intermédiaire de son Recensement de la population et de son Recensement de l'agriculture, ainsi que dans le cadre d'enquêtes et d'autres mécanismes (voir le tableau 1 de l'annexe A pour un résumé des sources de données disponibles). Divers points de données ventilées sont disponibles sur le carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion de StatCan. Pour l'agriculture en particulier, StatCan a créé le couplage agriculture-population – un lien entre les deux recensements nationaux – qui fournit des données ventilées sur les exploitants et les familles agricoles.

AAC continue d'élaborer des produits pour rendre ces données plus facilement accessibles à l'échelle du Ministère. Par exemple, le Ministère a élaboré une série de profils de chaîne de valeur qui regroupent des statistiques montrant la représentation des femmes, des peuples autochtones, des personnes handicapées, des minorités visibles/personnes racialisées et des jeunes tout au long de la chaîne de valeur agricole et alimentaire (un échantillon de données figure au tableau 2 de l'annexe A). Alors que la majeure partie des données ventilées disponibles sont liées à l'agriculture primaire (par exemple, les exploitants et les employés agricoles), ces profils recensent également les données disponibles dans d'autres parties de la chaîne de valeur, y compris les intrants agricoles, la fabrication et la production d'aliments et de boissons, ainsi que la vente au gros et au détail d'aliments.

S'il y a lieu, le Ministère utilise aussi des données sectorielles ventilées pour d'autres caractéristiques démographiques, y compris la ventilation par région, par type d'exploitation et par échelle de revenu agricole. Les tableaux 3 et 4 (annexe A) montrent des exemples de ventilation des données sectorielles par région. En réponse à la question du sénateur sur les agriculteurs autochtones en Colombie-Britannique, le tableau 5 (annexe A) illustre la répartition par rapport à l'ensemble du Canada. En 2016, la Colombie-Britannique comptait 815 exploitants agricoles autochtones, ce qui représentait 3,1 % des exploitants de la province. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale (1,9 %). La culture des fruits et des noix est un sous-secteur plus petit. Soixante-dix exploitants agricoles dans ce sous-secteur en Colombie-Britannique, soit 1,4 % des exploitants, ont déclaré être des Autochtones. Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale pour ce sous-secteur (2,5 %).

Données du programme d'AAC

L'une des façons dont nous obtenons des données pour l'ACS+ pour les programmes d'AAC est la collecte de données à déclaration volontaire sur les demandes de participation aux programmes. AAC recueille des données afin de mieux comprendre qui se prévaut de ses programmes et pour relever les éventuels obstacles, notamment en évaluant les tendances en matière d'approbation, de rejet ou de retrait des demandes, et en évaluant la représentation des groupes sous-représentés et marginalisés dans le secteur par rapport au nombre de personnes qui utilisent les programmes d'AAC.

Une part importante des programmes d'AAC pour le secteur est établie par le cadre stratégique agricole quinquennal, élaboré et lancé en partenariat avec les ministres provinciaux et territoriaux. Le cadre

comprend des programmes à coûts partagés (financés conjointement selon un rapport de 60:40 pour les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux) et des programmes exclusivement fédéraux.

Au titre du cadre actuel, le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) de 2018-2023, AAC a commencé à recueillir des données pour l'ACS+ dans certains programmes, ce qui lui a donné un premier aperçu de la portée des programmes pour les groupes sous-représentés et marginalisés. Dans leur demande de financement, les demandeurs étaient invités à répondre aux deux questions suivantes : « Le mandat de votre organisme met-il l'accent sur l'un des groupes suivants? » et « Parmi tous les groupes suivants, sélectionnez ceux qui tireront un avantage direct des activités du projet et du but visé. » Les candidats pouvaient choisir entre les options suivantes pour les deux questions : Femmes, jeunes, Autochtones, jeunes racialisés, personnes handicapées, sans objet et refus de s'identifier. Dans l'ensemble, les demandeurs se sont montrés très disposés à répondre à ces questions, puisque très peu d'entre eux ont donné la réponse « Refus de s'identifier ». Par exemple, seuls 3,21 % des demandeurs ont refusé de s'identifier à la question relative au mandat, et 3,10 % ont refusé de s'identifier à la question relative aux bénéficiaires attendus.

En dehors du cadre du PCAD, AAC recueille également des données pour l'ACS+ dans d'autres programmes fédéraux de subventions et de contributions. L'approche de la collecte des données varie d'un programme à l'autre. Certains programmes recueillent des renseignements en posant les questions mentionnées ci-dessus relativement au mandat de l'organisme demandeur et aux bénéficiaires prévus du projet. Par exemple, les demandes présentées au titre du Programme des technologies propres en agriculture recueillaient des données pour les deux questions. Pour ce qui est du volet Adoption du Programme des technologies propres en agriculture, 30,83 % des demandes approuvées indiquaient que le mandat de l'organisme demandeur était axé sur au moins un des groupes sous-représentés et marginalisés entre 2018 et août 2022. D'autres programmes recueillent des renseignements sur la base de questions supplémentaires adaptées. Par exemple, le Programme d'emploi et de compétences des jeunes posait la question suivante : « Votre organisme est-il détenu majoritairement (50 % ou plus) par un ou plusieurs des groupes suivants (sélectionnez tous ceux qui s'appliquent) ». Depuis l'ajout de cette question en 2020, et jusqu'en septembre 2022, 15,41 % des demandeurs ont indiqué que leur organisme était détenu majoritairement par des femmes. L'Initiative sur les systèmes agricoles et alimentaires autochtones (ISAAA) permet de ventiler les données relatives à l'identification volontaire des peuples autochtones, les trois réponses possibles étant « Premières Nations », « Inuits » et « Métis » (le demandeur peut fournir plus d'une réponse). Donnée par 90,83 % des demandeurs, Premières Nations était de loin la réponse la plus fréquente à cette question.

Tirant parti de ces efforts, AAC améliore encore la collecte de données dans l'ensemble de ses initiatives, notamment par l'intermédiaire de son futur cadre, soit le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD), pour 2023-2028. L'avancement des résultats en matière de diversité, d'équité et d'inclusion était une priorité tout au long de l'élaboration du PCAD. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont convenu du principe directeur suivant pour le cadre : « Efforts déployés pour éliminer les obstacles à la participation et tenir compte des besoins des groupes sous-représentés, comme les jeunes et les femmes, et renforcement des relations avec les peuples autochtones pour mieux soutenir leur participation dans le secteur ». À l'appui de ce principe directeur, les gouvernements FPT recueilleront des données pour permettre l'analyse de la portée du PCAD. Bien que certaines provinces et certains territoires recueillaient déjà des données sur l'ACS+, les efforts déployés dans le cadre du PCAD favoriseront une approche cohérente de la collecte, de la mesure et de

la communication des données par les gouvernements FPT. Pour ce qui est des programmes à frais partagés, AAC collaborera avec les provinces et les territoires qui recueilleront des données sur l'ACS+ pour la première fois. AAC appuiera également les provinces et les territoires en effectuant une analyse des renseignements déclarés volontairement par les demandeurs sur les groupes sous-représentés et marginalisés.

AAC améliore également la collecte de données à l'appui de l'ACS+ pour les programmes fédéraux seulement en peaufinant les questions qui seront appliquées uniformément dans tous les programmes afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des données ventilées pour mieux comprendre l'éventail des diverses répercussions. Ces changements seront aussi appliqués à tous les programmes exclusivement fédéraux hors du cadre du PCAD qui seront lancés après le 31 mars 2023.

Outre les questions sur le mandat de l'organisme et les bénéficiaires attendus des projets proposés, le nouveau formulaire de demande comprendra également des questions relatives à la propriété du candidat (par exemple, propriété majoritaire, représentation) ainsi que sur la manière dont les demandeurs intègrent les considérations en matière de diversité et d'inclusion dans leur travail (plans de diversité, d'équité et d'inclusion, etc.) La collecte de données dans le cadre du PCAD s'appuiera également sur la liste des options disponibles pour l'auto-identification. Dans le cadre du PCA, les demandeurs pouvaient choisir parmi la liste suivante : femmes, jeunes, Autochtones, jeunes racialisés, personnes handicapées, sans objet et refus de s'identifier. Dans le cadre du PCAD, les options seront élargies pour ventiler les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits, Métis) et inclure les communautés 2ELGBTQI+. Le formulaire de demande comprend également des questions où les demandeurs sont invités à s'identifier en tant que membres d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire. Cette amélioration de la collecte de données pour l'ACS+ permettra d'effectuer des recherches et des analyses plus approfondies qui aboutiront à une meilleure compréhension de l'expérience des groupes sous-représentés et marginalisés, des raisons des obstacles et des défis auxquels ils sont confrontés, et éclairera les décisions relatives à la conception et à la prestation des programmes.

Annexe A : Échantillons de données de StatCan

Tableau 1. Résumé des sources de données quantitatives

	Unités d'observation	Fréquence	Sexe	Âge	Identité autochtone	Statut de minorité visible	Statut d'immigrant	Personnes handicapées	Communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)
Recensement de la population	Personnes, familles et ménages	5 ans	x	x	x	x	x		x
Recensement de l'agriculture	Entreprises agricoles et exploitants agricoles	5 ans	x	x					x
Couplage entre les recensements de l'agriculture et de la population	Exploitants agricoles, ménages agricoles et entreprises agricoles	5 ans	x	x	x	En cours d'examen	x	En cours d'examen	x
Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017	Particuliers	5 ans	x	x	En cours d'examen		En cours d'examen	x	
Enquête sur la population active	Particuliers	Tous les mois.	x	x	x (hors réserve)	x	x	En cours d'examen	
Environnement de fichiers couplables	Entreprises, propriétaire/gestionnaire principal et employés	Dépend de la source de données.	x	x	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration	x	En cours d'élaboration	

Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés	Entreprises, propriétaires d'entreprises et employés	Tous les ans	x	x			x	En cours d'examen	
---	--	--------------	---	---	--	--	---	-------------------	--

Tableau 2 : Démographie de la chaîne de valeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, 2016*

Groupe démographique	Agriculture primaire		Total – Agriculture primaire	Transformation des aliments	Agriculture primaire et transformation des aliments combinés	Vente en gros, vente au détail et services	Total – Économie canadienne
	Exploitants agricoles	Travailleurs agricoles					
Femmes	28,7 %**	37,1 %	30,2 %	40,9 %	36,8 %	55,8 %	48,3 %
Autochtones	1,9 %**	3,3 %	2,4 %	3,2 %	2,8 %	4,4 %	3,9 %
Minorités visibles	2,8 %	14,1 %	8,1 %	27,7 %	17,0 %	27,7 %	20,8 %
Jeunes professionnels (moins de 35 ans)	9,2 %**	44,0 %	27,1 %	30,2 %	28,6 %	57,6 %	34,9 %
CLOSM	3,5 %	3,6 %	3,6 %	6,6 %	5,0 %	5,8 %	6,2 %
Personnes handicapées	17,0 %		17,0 %	s.o.	s.o.	s.o.	16,2 %

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, Recensement de l'agriculture de 2016 et Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017.

*Ces informations seront mises à jour en 2021 lorsque toutes les données requises seront disponibles (actuellement, les seules données disponibles pour 2021 concernent la part des femmes exploitantes agricoles et des jeunes exploitants agricoles).

** Comprend tous les exploitants agricoles, y compris ceux dont la principale source d'emploi se situe hors de l'exploitation (Recensement de l'agriculture de 2016).

Tableau 3 : Démographie de l'emploi dans l'agriculture primaire, par province et territoire, 2016*

Province	Total de personnes employées	Femmes	Autochtones	Minorités visibles	Jeune (35 ans et moins)	CLOSM
Terre-Neuve-et-Labrador	2 000	36,1 %	8,7 %	1,4 %	22,4 %	0,0 %
Île-du-Prince-Édouard	4 000	22,0 %	1,2 %	2,3 %	27,1 %	1,8 %
Nouvelle-Écosse	7 000	32,1 %	3,1 %	2,4 %	26,8 %	1,7 %
Nouveau-Brunswick	7 000	30,9 %	3,1 %	2,7 %	25,6 %	32,3 %
Québec	65 000	31,9 %	1,5 %	3,5 %	27,5 %	6,5 %
Ontario	91 000	35,4 %	1,3 %	8,2 %	30,4 %	3,5 %
Manitoba	27 000	27,3 %	5,1 %	5,0 %	26,6 %	4,0 %
Saskatchewan	47 000	26,8 %	2,8 %	2,0 %	20,7 %	1,7 %
Alberta	56 000	32,8 %	2,7 %	4,6 %	23,8 %	1,7 %
Colombie-Britannique	39 000	46,6 %	4,1 %	34,5 %	24,2 %	1,4 %
Territoires	180	38,9 %	22,2 %	0,0 %	37,8 %	7,4 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

*Ces renseignements seront mis à jour en 2021, lorsque toutes les données requises seront disponibles (à l'heure actuelle, les seules données disponibles pour 2021 concernent la part des femmes exploitantes agricoles et des jeunes exploitants agricoles).

Comprend toutes les personnes dont la principale source d'emploi est le secteur agricole (Recensement de la population de 2016).

Tableau 4 : Données démographiques sur l'emploi dans le secteur de la transformation des aliments, par province et territoire, 2016

Province	Total de personnes employées	Femmes	Autochtones	Minorités visibles	Jeune (35 ans et moins)	CLOSM
Terre-Neuve-et-Labrador	10 000	41,6 %	8,1 %	0,8 %	18,7 %	0,1 %
Île-du-Prince-Édouard	3 000	39,5 %	2,9 %	3,6 %	27,4 %	3,6 %
Nouvelle-Écosse	10 000	34,4 %	8,9 %	3,3 %	27,4 %	7,3 %
Nouveau-Brunswick	13 000	45,0 %	4,0 %	5,3 %	25,5 %	47,8 %
Québec	75 000	37,8 %	1,5 %	15,6 %	32,7 %	10,4 %
Ontario	95 000	42,7 %	1,7 %	34,9 %	30,0 %	2,5 %
Manitoba	11 000	35,7 %	7,2 %	44,8 %	29,2 %	2,5 %
Saskatchewan	6 000	33,1 %	8,4 %	27,0 %	30,7 %	0,8 %

Alberta	22 000	40,1 %	2,9 %	47,0 %	30,5 %	2,0 %
Colombie-Britannique	31 000	47,3 %	5,7 %	45,8 %	31,4 %	1,2 %
Territoires	140	28,6 %	46,4 %	0,0 %	53,6 %	6,1 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

*Ces renseignements seront mis à jour en 2021, lorsque toutes les données requises seront disponibles (à l'heure actuelle, les seules données disponibles pour 2021 concernent la part des femmes exploitantes agricoles et des jeunes exploitants agricoles).

**Comprend toutes les personnes dont la principale source d'emploi est le secteur de la transformation alimentaire (Recensement de la population de 2016).

Tableau 5 : Nombre et part des exploitants agricoles autochtones à l'échelle nationale et en Colombie-Britannique, 2016

	Colombie-Britannique		Canada	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Toutes les exploitations agricoles	815	3,1 %	5 160	1,9 %
Fruits et noix	70	1,4 %	295	2,5 %

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2016 – Base de données de couplage du Recensement de la population.

Le tableau ci-dessus fournit un exemple des renseignements générés par AAC, à partir des données des recensements de l'agriculture et de la population. Des renseignements semblables sont disponibles pour d'autres caractéristiques démographiques, les régions, les types d'exploitations et la taille du revenu agricole.

- En 2016, la Colombie-Britannique comptait 815 exploitants agricoles autochtones, soit 3,1 % des exploitants de la province. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale (1,9 %).
- La culture des fruits et des noix est un sous-secteur plus petit. Soixante-dix exploitants agricoles en Colombie-Britannique, soit 1,4 % des exploitants, ont déclaré être des Autochtones. Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale pour ce sous-secteur (2,5 %).

Question 2:

La sénatrice Jaffer : Je veux m'adresser à M. Saindon pour ne pas toujours être sur le dos de M. Valicenti, car vous êtes en quelque sorte le grand responsable. Je viens de la Colombie-

Britannique, et je sais pertinemment qu'il y a beaucoup d'agriculteurs autochtones et racisés dans ma province. Vous n'avez pas à me répondre tout de suite, mais je crois qu'il est sans doute temps d'avoir des données pertinentes sur ce qu'ils font et l'aide dont ils ont besoin. Faites-moi parvenir de l'information à ce sujet si vous le pouvez, car je ne lâcherai pas le morceau. Si vous pouvez le faire, je vous en serais très reconnaissante, car j'ai eu le même genre de problème avec le ministère de la Justice et d'autres ministères, à savoir qu'il n'y a pas d'aide tant qu'on ne pose pas la question.

Je suis agricultrice à Abbotsford, et tout autour, il y a de grandes exploitations de bleuets. Ce sont des gens de l'Asie du Sud qui sont propriétaires de ces exploitations de bleuets, de fraises, etc. J'aimerais savoir quelles données sont recueillies sur les sols dans cette région, s'il vous plaît.

Réponse de AAC :

- Les enquêtes pédologiques comprennent des informations telles que la texture du sol, le drainage du sol et la classification des sols et ne comprennent pas de données sur les individus et les agriculteurs telles que les indicateurs socio-économiques. Les anciens levés pédologiques se trouvent sur le site CanSis d'AAC :
<https://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/bc/index.html>
- Bien que les levés pédologiques et les récentes grilles pédologiques nationales couvrent la région d'Abbotsford (C.-B.), les équipes scientifiques d'AAC n'ont effectué aucun travail ciblé de collecte de données pédologiques dans cette région.
- Des ressources supplémentaires peuvent être disponibles auprès de la province de la Colombie-Britannique au lien suivant :
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/air-land-water/land/soil/soil-information-finder>

Question 3:

Le sénateur C. Deacon : Pour la deuxième série de questions, j'aimerais en apprendre davantage sur les choses concrètes que vous faites pour vous assurer que les marchés aillent de l'avant au Canada, que les agriculteurs peuvent vendre les crédits de carbone qu'ils devraient pouvoir gagner et que nous mesurons grâce à de bonnes techniques satellitaires et autres. Je veux savoir ce que vous faites maintenant pour donner forme à ces marchés.

Réponse de AAC :

- Environnement et Changement climatique Canada a procédé au lancement du Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre (GES) du Canada. Ce régime vise à encourager la réduction et l'élimination rentables des GES nationales attribuables aux

activités qui vont au-delà du maintien du statu quo, qui ne sont pas exigées par la réglementation et qui ne sont pas déjà encouragées par la tarification de la pollution par le carbone.

- Pour l'agriculture, on prévoit l'élaboration de plusieurs protocoles (augmentation de la matière organique des sols, gestion des aliments du bétail, digestion anaérobie et gestion du fumier du bétail), qui pourraient permettre aux agriculteurs de générer des crédits compensatoires grâce à l'adoption de pratiques agricoles adaptées au climat qui ne sont pas actuellement considérées comme des pratiques courantes.
- À l'appui du processus d'élaboration des protocoles, des équipes d'experts techniques composées de scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, d'intervenants du secteur et d'universitaires ont été mises sur pied pour donner des conseils sur les plus récentes percées scientifiques. Les membres du public pourront commenter les ébauches des protocoles avant la publication des versions définitives.